



analyser pour s'engager

ANALYSE

DEUX APPELS À TRANSFORMER NOTRE MONDE :

LAUDATO SI' & L'AGENDA 2030 des Nations Unies

Document d'analyse et de réflexion

JUILLET 2019

Deux appels à transformer notre monde : LAUDATO SI' ET L'AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES

THIERRY VUYLSTEKE, conseiller général honoraire – Ministère des Affaires étrangères.

LAUDATO SI' est une encyclique, une lettre circulaire que le Pape François a adressée, le 24 mai 2015, aux chrétiens et « à chaque personne qui habite cette planète » (LS §3)¹. Par cette lettre, le Pape veut entrer en dialogue pour « sauvegarder notre maison commune » et « inclure toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral ... » (LS §13).

Quatre mois après la publication de la lettre du Pape, son appel trouvait un écho remarquable aux Nations Unies. Le 25 septembre 2015, le Pape était présent à New York pour prononcer le discours inaugural de la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, celle-là même qui allait adopter, à l'unanimité des 193 États membres, la Résolution intitulée : *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*². Le Programme onusien est mieux connu sous les termes « Agenda 2030 » ou « les 17 objectifs pour un développement durable (ODD) ».

L'appel des Nations Unies « à l'action pour changer le monde » (AG2030 §49-53) entre en résonance avec l'appel du

Pape François.

D'une autre nature que l'appel du Pape, l'Agenda 2030 est un « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité », qui voit dans « la planète Terre et ses écosystèmes notre patrie commune » (AG2030 §59).

La portée universelle des deux documents et leur finalité ultime constituent une première convergence.

Nous nous fixons comme objectif d'examiner les deux documents, de les comparer sur quelques thèmes spécifiques, de repérer leurs convergences et leurs divergences quant à leur horizon temporel et à leurs fondements. Nous terminerons par la question du suivi. Nous mettrons l'accent sur les encouragements des deux appels à nous engager personnellement et collectivement. Et nous tirerons la conclusion : le sort de notre maison commune est entre nos mains, au moins autant que dans celles des autorités quelles qu'elles soient.

LAUDATO SI'

Laudato si' est un appel moral et spirituel

à la conscience personnelle et collective en vue d' « un changement presque radical dans le comportement de l'humanité » (LS §4). L'encyclique compte six chapitres et suit la logique « Voir, Juger, Agir ».

« Voir » : faire le constat, basé sur la recherche scientifique, de la situation écologique alarmante du monde. Nous assistons à un bouleversement systémique. Nous sommes à un point de rupture. Le Pape l'illustre par trois exemples : la pollution et le climat, l'accès à l'eau, la biodiversité. Ces trois thèmes sont repris dans les ODD. Il explore ensuite les racines humaines de la crise écologique. Elles sont à trouver, dit-il, dans le paradigme technocratique et l'anthropocentrisme moderne. Le paradigme technocratique est une vision de la société comme système régi par des « lois » mécaniques et dirigé par des technocrates eux-mêmes rouages du système. L'anthropocentrisme dénoncé est celui qui méprise la relation au Créateur, à la nature et aux autres.

Pour « Juger », le Pape projette l'éclairage de la tradition chrétienne et de l'évangile de la création. L'homme moderne a oublié que « la Terre nous précède et nous a été donnée ». Tout est lié : Dieu, l'homme et la nature. Dès lors, la solution est à chercher dans « une écologie intégrale », une manière d'être dans la relation, celle qui relie les hommes entre eux, l'homme et la nature, l'homme et le Créateur. Cette vision chrétienne s'enracine dans la Bible et s'est développée dans la doctrine sociale de l'Église, dont *Lau-*

dato si' est le plus récent aboutissement.

Il est urgent d'« Agir », à tous les niveaux, par le moyen que le Pape privilégie : le dialogue. Le dialogue international, entre États, est parfois innovateur, souvent déficient. Le Pape appelle à un consensus mondial. L'Agenda 2030 lui offre une réponse encourageante. Connaissant les limites de l'action des Nations Unies, François veut davantage : une véritable autorité politique mondiale. Le Programme onusien est un engagement politique et non une norme juridiquement contraignante. Il ne prévoit pas de sanctions. L'action politique au niveau national est elle aussi déficiente. Et le Pape d'inciter les instances locales – les ONG, les associations intermédiaires et les communes – à faire pression sur la décision politique. L'encyclique reprend ainsi le thème de la subsidiarité, familier dans l'Église (LS §157). Les trois niveaux d'action, l'international, le national et le local sont présents à la fois dans *Laudato si'* et dans l'Agenda 2030.

Lorsque *Laudato si'* dit, au §27, que « déjà les limites maximales d'exploitation de la planète ont été dépassées... », elle prend à son compte la notion de « limites planétaires ». Ce concept essentiel dans le plaidoyer pour le climat et le développement durable a été créé en 2009 par une équipe internationale de chercheurs. Aujourd'hui largement admis par la communauté scientifique, il désigne « les limites à ne pas dépasser si l'humanité veut pouvoir se développer dans un écosystème sûr »³. Dix limites pla-

ANALYSE

nétaires ont été identifiées. Quatre ont d'ores et déjà été dépassées. Au cours des négociations préparatoires, l'Union européenne a tenté d'introduire le concept dans l'agenda 2030. Plusieurs Etats s'y sont opposés, forçant l'Assemblée générale à se replier sur la formule édulcorée de « protection durable de la planète et de ses ressources naturelles » (A2030 §3).

Dans une expression riche de sens, *Laudato si'* appelle à la « conversion écologique ». Une telle conversion implique un changement de nos imaginaires, de nos comportements et de nos rapports à la nature et aux autres. La science, la technique et les lois ne suffiront pas pour transformer notre monde.

L'AGENDA 2030

L'Agenda 2030 présente la forme traditionnelle des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies : le Préambule et la Déclaration (91§). Celle-ci énonce les principes communs et les engagements des États sur lesquels repose le nouveau Programme. La Déclaration fait un constat de l'état de notre monde, énumère 17 objectifs, intégrés et indissociables, et 169 cibles. La dernière partie de la Déclaration lance un signal politique important. Elle appelle à un Partenariat mondial revitalisé pour changer le monde. Elle trace les moyens de sa mise en œuvre et met en place un processus de suivi et d'examen. Font également partie de l'Agenda 2030 les 244 indicateurs, statistiques ou qualitatifs, pour le suivi des objectifs, définis par la Commission statistique des Nations Unies (Décision du

11 mars 2016)⁴.

Sachant que les pays en développement ne disposent généralement ni des ressources financières, ni des capacités ni des technologies nécessaires pour atteindre les ODD, l'Agenda 2030 a intégré le « Programme d'action d'Addis-Abeba », adopté en juillet 2015. Mais le cadre global de financement adopté dans la capitale éthiopienne reste vague et déçoit les pays en développement. A moins d'un sursaut, on atteint ici une limite. L'ONU ne peut rien si les États développés ne s'engagent pas fortement dans la mise en œuvre de ses programmes. « L'instance locale peut faire la différence, dit le Pape, alors que l'ordre mondial existant se révèle incapable de prendre ses responsabilités » (LS §179).

Pour comprendre l'action des Nations Unies dans le développement durable, il faut resituer l'Agenda 2030 dans un long processus initié en 1972 par le premier Sommet de la Terre à Stockholm. L'année 1972 est marquée aussi par le fameux rapport Meadows, intitulé « Halte à la croissance ? », publié par le Club de Rome. La Déclaration de Stockholm sera suivie par le Rapport Brundtland (1987) où apparaît pour la première fois la notion de développement durable, le Sommet de Rio en 1992 qui a adopté le programme « Action 21 », la Déclaration du Millénaire qui a défini les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000-2015), et le Sommet Rio+20, en 2012, qui a lancé le processus qui aboutira à l'Agenda 2030.

L'élaboration des résolutions de l'ONU est aux mains des États membres, lesquels s'appuient sur les experts des institutions spécialisées des Nations Unies et sur leurs experts nationaux. La société civile mondiale est consultée. Plus de deux mille organisations ont un statut consultatif auprès de la Commission du développement durable des Nations Unies. Les positions défendues par la Belgique à New York reflètent les instructions reçues de Bruxelles. Ces instructions sont le fruit d'une coordination entre les autorités fédérales, communautaires et régionales (lorsqu'une matière est mixte comme celle du développement durable) et d'une consultation de la société civile belge. En approuvant l'Agenda 2030, nos autorités se sont engagées et doivent rendre des comptes aux citoyens.

Une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies est un engagement politique, et non une norme juridiquement contraignante. Une fois les chefs d'État et de gouvernement rentrés dans leur capitale, le risque est grand qu'ils relèguent le texte dans un tiroir et que tout continue comme avant. Le risque n'est pas moins élevé pour l'encyclique *Laudato si'*. Comment les chrétiens la reçoivent-ils ? Comment la mettent-ils en pratique ?

LES CONVERGENCES

Treize des dix-sept objectifs des Nations Unies pour un développement durable à l'horizon 2030 ont un écho direct dans *Laudato si'*. Nous nous limiterons à l'examen du Préambule de la Résolution et de cinq « ODD », le 1er, le 6e, le 8e, le 13e

et le 14e.

Au premier paragraphe du **Préambule** de l'Agenda 2030, les Nations Unies notent « que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. » Cet objectif est **le premier des 17 objectifs** adoptés en vue de « transformer notre monde ». Est-il plus belle réponse que des États, unanimes, puissent donner à l'appel du Pape pour une écologie intégrale qui inclut l'être humain et prioritairement les pauvres ? À chaque étape de sa réflexion, *Laudato si'* prend en compte les pauvres : dans la référence à Saint François (LS §10), dans « l'appel » du Pape (LS §13), dans l'impact particulier de la détérioration de l'environnement sur les pauvres (LS §48), dans une approche de l'écologie qui se doit d'« écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres » (LS §49 et 52), dans le chapitre consacré à l'écologie intégrale (LS §139 et 149), et dans les engagements de la société civile, lieux où surgit un tissu social local, où « une communauté se libère de l'indifférence consumériste » et fait une place aux pauvres (LS §232).

L'**objectif 6** recommande de « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et d'assurer une gestion durable des ressources en eau ». L'encyclique papale développe la question de l'eau en cinq paragraphes (LS §27 à 31) : l'accès à l'eau est

un droit humain primordial puisqu'il détermine la survie et conditionne l'exercice de tous les autres droits. Les premières victimes des pénuries en eau sont encore une fois les plus pauvres. Et le Pape de nous mettre en garde : « il est prévisible que le contrôle de l'eau par de grandes entreprises mondiales deviendra l'une des principales sources de conflit de ce siècle » (LS §31).

L'**objectif 8** du développement durable porte sur « la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Cet objectif économique et social, décliné en 12 cibles à première vue hétéroclites et à nuancer selon les régions du monde, trouve sa cohérence dans le souci de durabilité et le respect de la dignité du travailleur. Touchant une question cruciale pour notre avenir, mais controversée, l'Agenda 2030 reste vague sur la mise en œuvre de cet objectif. L'Église, quant à elle, porte un regard très critique à l'égard d'une économie qui asservit l'homme au lieu de le servir, qui détériore l'environnement au lieu de le sauvegarder. Elle est sévère à l'égard du comportement du secteur financier (LS §51 à 57). Aussi, dans ses « lignes d'orientation et d'action », le chapitre V de l'encyclique propose-t-il « une politique et une économie en dialogue pour la plénitude humaine » (LS §189 à 198). Dans les §124 à 129, *Laudato si'* se penche sur « la nécessité de préserver le travail ». Sa compréhension du travail s'inspire de la spiritualité et de la tradition chrétiennes, et notamment de la

manière de vivre le travail que propose la règle de Saint Benoît. Ainsi nourrie, une conception correcte du travail – ajoutons qui ne ferait plus peser sur le citoyen les menaces permanentes du chômage, de la dépression et du burn-out – passe par la remise en cause de notre « paradigme techno-économique ». « Cesser d'investir dans les personnes pour obtenir plus de profit immédiat est une très mauvaise affaire pour la société » (LS §128). Peut-on être plus clair ?

Urgence oblige, la question du dérèglement climatique est également présente dans les deux textes. L'**objectif 13** invite les États à « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». En décembre 2015, trois mois après l'adoption de l'Agenda 2030, la Conférence de Paris sur le Climat (la COP 21) a défini une série d'objectifs concrets que tous les États représentés ont approuvés (limitation de la hausse globale de la température due à l'activité humaine bien en-dessous de 2°C voire de 1,5°C). Dans un rapport récent, le GIEC a démontré que même une limitation à 1,5°C entraînera de graves perturbations du climat. L'Union européenne s'est imposée comme cible contraignante de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% sous le niveau de 1990 d'ici 2030. Mis à part les scientifiques – hommage soit rendu à Jean-Pascal van Ypersele – nos jeunes lycéennes et lycéens semblent les seuls à avoir compris l'ampleur du problème. Ils nous ont donné un magnifique exemple de mobilisation citoyenne. Ils ont réussi à

imposer le défi climatique à l'agenda politique et réclament des responsables le respect des engagements pris en décembre 2015. *Laudato si'* pourrait-elle nous mobiliser à notre tour ? Le climat est un bien commun. L'encyclique énumère les effets du réchauffement et trace quelques pistes (LS §23 à 26). Elle dénonce les lacunes du dialogue international sur le climat (LS §167 à 175). L'accord de Paris a été, un moment, la réponse tant espérée. Puis il y a eu le retrait du plus grand pollueur du monde. Mais balayons devant notre porte : la Belgique ne respecte pas davantage sa feuille de route en matière de réchauffement.

L'**objectif 14**, autre exemple de convergence, invite à : « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines ». Cet objectif énumère une série de mesures concrètes à prendre, aux niveaux national et international, pour enrayer la dégradation du milieu marin. Sur ce thème comme sur d'autres, l'encyclique (LS §40 et 41) pose le problème au niveau de la relation de l'homme avec la création. « Il n'y aura pas de nouvelle relation avec la nature sans un être humain nouveau » (LS §118). L'anthropocentrisme moderne s'est affirmé contre la nature et contre l'autre, menant notre planète et notre civilisation dans l'impasse.

UN SILENCE

Laudato si' ne fait pas mention des droits des femmes. L'Agenda 2030 en fait son objectif 5, qui s'énonce : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes

les femmes et les filles ». L'encyclique n'est pas une réponse aux 17 ODD. Mais l'absence de ce thème révèle une gêne au sein de l'Église et des courants internes dissidents. La position de l'Église concernant l'avortement est connue. De même son rejet du terme « théorie du genre » et du « mariage pour tous ». A contrario, elle encourage l'égalité des droits et adhère à la lutte contre la discrimination entre hommes et femmes. Un petit ouvrage, publié récemment par le théologien Ignace Berten et intitulé « Que penser de la théorie du genre ? »⁵ contribue à éclairer et apaiser le débat.

UNE TEMPORALITÉ DIFFÉRENTE

Laudato si' et l'Agenda 2030 s'inscrivent dans une temporalité différente. Le plan d'action qu'est l'Agenda 2030 se doit de fixer un horizon temporel à la réalisation de ses objectifs. L'horizon, c'est 2030. *Laudato si'* appelle à une conversion écologique globale. Dans la vision chrétienne inspirée par l'Esprit, le moment présent et le moment eschatologique s'identifient. (L'eschatologie, en théologie, est l'étude de la fin des temps). Dit simplement, l'horizon c'est aujourd'hui. Il faut comprendre ce moment eschatologique non pas comme une fin du monde apocalyptique – ce qui ne ferait qu'ajouter à notre angoisse vis-à-vis de la crise environnementale – mais, à notre sens, comme une eschatologie existentielle, telle que la voit le théologien protestant Bultmann : « Il n'y a pas d'autre jugement que la décision par laquelle l'homme se pose à chaque instant par rapport à Dieu, pas d'autre fin

ANALYSE

que le sort définitif engagé dans chacune de ses décisions »⁶.

Ainsi, *Laudato si'* et l'Agenda 2030 se rejoignent en nous appelant à prendre maintenant, chacune et chacun, là où nous sommes et à notre niveau, les décisions qui engagent le sort de l'humanité et de la planète.

DES FONDEMENTS DIFFÉRENTS

Laudato si' se fonde sur le trésor de l'expérience spirituelle chrétienne (LS §15), un trésor inscrit dans la Bible et développé notamment dans la doctrine sociale de l'Église. L'encyclique – et, relevons-le, l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium*⁷ – complète l'enseignement social de l'Église.

L'Agenda 2030 a pour fondement la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le vaste corpus des droits développés depuis 1948. Bien que formant un tout, les droits de l'homme sont souvent classés en quatre catégories : les libertés, les droits civils et politiques, les droits économiques et sociaux, et une quatrième catégorie, plus récente et aux contours encore mal définis, les droits de solidarité. Sous ce vocable, on entend, par exemple, le droit au travail, le droit au développement, le droit à un environnement sain, le droit à l'éducation, le droit à la sécurité sociale.

L'Église et la communauté des nations, à travers les tribulations de l'histoire, ont

suivi un cours parallèle en s'influençant fortement l'une l'autre : l'Église en promouvant la dignité de la personne humaine et les Nations Unies en élaborant le corpus des droits humains.

LE SUIVI ET LES EXAMENS PÉRIODIQUES

L'Agenda 2030 met en place un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre des 17 ODD par les États. Pour mesurer les progrès réalisés, la Commission de statistique de l'ONU a mis au point 244 indicateurs globaux. Il appartient aux États de fixer leurs indicateurs nationaux. En Belgique, c'est la responsabilité de l'Office belge de statistique, STATBEL. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs font l'objet d'un rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU et d'un examen quadriennal sous l'égide de l'Assemblée générale. Le premier examen quadriennal a lieu cette année-même. De tels examens devraient tirer parti des contributions de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes, précise le paragraphe 79. Le cadre de suivi et d'examen « permettra de promouvoir le principe de responsabilité à l'égard de nos citoyens » note finement l'Agenda 2030 (§73).

À défaut de contrainte juridique, on ne peut nier le poids de la contrainte politique. Les États doivent rendre des comptes aux regards de tous, et en particulier de leurs citoyens. Mais le facteur déterminant qui fera que les objectifs seront atteints ou non en 2030, et que nous aurons véritablement « transformé

notre monde », réside dans l'action et les pressions de la société civile et des citoyens sur les autorités. En cette matière, la société civile belge s'exprime institutionnellement à travers le Conseil fédéral du développement durable (CFDD), une instance qui émet des avis à la demande des autorités, mais également un forum de dialogue et un organe d'information. Le CFDD publie régulièrement un « Update » sur l'Agenda 2030 et sur la Stratégie Europe 2020.

Notre Premier Ministre, Charles Michel, était présent à New York le 25 septembre 2015 et s'est engagé au nom de la Belgique, devant l'Assemblée générale, à mettre en œuvre l'Agenda 2030. Il engageait ainsi l'État fédéral, les régions, les communautés et, à travers ces dernières, les autorités locales.

En juillet 2017, la Belgique, avec ses régions et ses communautés, remettait son premier rapport volontaire national, *Pathways to Sustainable Development*⁸, sur la mise en œuvre dans notre pays de l'Agenda 2030. Entre 2016 et 2018, 111 pays ont fait de même. Comme ces rapports nationaux restent dans les mains des autorités publiques, ils ont une tendance à l'auto-complaisance. Le rapport national belge se veut un premier inventaire, une base et des repères pour guider le pays. Il identifie les secteurs qui nécessitent davantage d'efforts.

Deux ans plus tard, le 25 juin 2019, le Bureau du Plan publie un rapport intitulé « Quelle priorité pour un développe-

ment durable ? »⁹. Faisant un état des lieux en Belgique, le rapport constate que la prolongation des tendances actuelles ne permet pas d'atteindre l'ensemble des objectifs. Sur les 51 indicateurs de suivi sélectionnés, à raison de 3 par ODD, seuls 4 atteindront leur objectif en 2030. Sur la période 2000-2018, 11 indicateurs évoluent dans la direction souhaitée, sans que l'on sache, faute d'objectif, si cette évolution est suffisante. Le rapport note le peu d'impulsion politique pour réaliser les ODD.

Il nous appartient de réclamer des comptes à nos autorités fédérales, communautaires, régionales et communales, quant aux engagements pris. Et, dans l'esprit de *Laudato si'*, de faire le bilan de notre engagement personnel.

CONCLUSION

Comme chrétiens et comme citoyens, nous avons une double responsabilité et une double légitimité à agir, individuellement et collectivement, sur les voies tracées par *Laudato si'* et l'Agenda 2030. N'étaient les constats alarmants et de plus en plus évidents, l'ambition de transformer le monde, de sauver notre maison commune, serait écartée comme utopique et inatteignable. Mais nous n'avons pas le choix. « Nous allons dans le mur » avertissent les plus inquiets ou les plus conscients.

Au-delà des convergences et des divergences, retenons la complémentarité entre l'appel du Pape François et le Programme

ANALYSE

de l'ONU. La conversion écologique à laquelle appelle le Pape peut trouver dans l'Agenda 2030 un cadre universel et un langage commun. Le plan d'action de l'ONU offre une grille d'analyse d'une amplitude thématique inaccoutumée, un système de rapportage régulier et une méthode d'évaluation des progrès réalisés, ou non. L'unanimité des États qui s'y sont engagés donne une force morale au texte et le rend opposable aux autorités quel que soit leur niveau. L'Agenda 2030 devient ainsi un outil de communication et de mobilisation.

Le citoyen du monde, engagé dans le développement durable, trouvera dans *Laudato si'* un retour aux sources qui touche toutes les dimensions de la vie : spirituelle, matérielle, sociale et politique. Il y trouvera une invitation à sortir de soi, à se décentrer, à faire alliance avec les autres, avec la nature et avec Dieu. Il sera appelé à changer de style de vie en sortant du consumérisme, pour adhérer à une sobriété heureuse.

Par l'enjeu planétaire que représentent *Laudato si'* et l'Agenda 2030, par leur portée, ces deux documents majeurs transcendent les querelles politiques locales et peuvent offrir une base à la refondation de partis politiques à bout de souffle. Ils redonnent sens à l'action politique et à l'engagement social et personnel.

Depuis 2015, l'année faste de *Laudato si'*, des Objectifs du développement durable et de l'Accord sur le climat, le ciel s'est

assombri. L'ONU est l'instance suprême du système multilatéral. Or, la première puissance de la planète remet le multilatéralisme radicalement en cause. Toutes les forces nationalistes et du repli sur soi lui emboîtent le pas, jusque dans notre pays.

Mais une force nouvelle émerge progressivement : les jeunes, les citoyens actifs dans une multitude d'associations, les cadres et employés du secteur privé soucieux du bien commun, nos guides religieux, spirituels ou intellectuels, des journalistes engagés et même quelques responsables politiques qui ont pris la mesure de l'enjeu. Rien ne peut arrêter cette prise de conscience. La vie associative à Bruxelles, pour prendre cet exemple proche, est d'une richesse remarquable.

L'appel du Pape François et celui des Nations Unies invitent toute femme et tout homme à s'engager personnellement et collectivement dans la transformation du monde. 

NOTES

1. Pape François, *Laudato si'*, accessible sur le site http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html. Les références à l'encyclique sont indiquées par le sigle LS.
2. Nations Unies, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. Accessible sur le site : https://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/ares70d1_fr.pdf. Les références à cette résolution sont indiquées par le sigle AG2030.
3. Voir l'article "limites planétaires" sur Wikipedia.
4. Les indicateurs figurent dans une annexe intitulée « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework_A.RES.71.313%20Annex.French.pdf).
5. Ignace Berten, *La théorie du genre*, Éd. Fidélité, coll. « Que penser de... ? », 2017.
6. Article « eschatologie » dans Paul Foulquié, *Dictionnaire de la langue philosophique*, PUF, Paris, 5e éd., 1986, p.222.
7. Ce document (« La joie de l'Évangile »), datant du 24 novembre 2013, est disponible sur le site http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20131124_evangelii-gaudium.html
8. Disponible uniquement en anglais sur le site https://diplomatie.belgium.be/en/newsroom/news/2017/belgium_presents_its_first_evaluation_report_on_sdgs
9. Disponible sur le site https://www.plan.be/admin/uploaded/201906250851350.REP_TFDD2019_11924_F.pdf

Chargé, de 2012 à 2017, de la coordination multilatérale au Ministère des Affaires étrangères, j'ai été amené à réunir les représentants des autorités fédérales, communautaires et régionales, et à définir et coordonner avec eux les positions belges dans les instances internationales. En duo avec mon collègue et ami Chris Vanden Bilcke, nous avons coordonné les positions belges défendues à New York dans le cadre de la conférence « Rio+20 » et des travaux qui ont mené à l'adoption de l'Agenda 2030. Dès la parution de Laudato si', en mai 2015, j'ai été frappé par les convergences entre l'encyclique et le processus de négociation alors en cours aux Nations Unies.



analyser pour s'engager

Rue Maurice Liétart, 31/4
B-1150 Bruxelles
Tél. : +32/(0)2/738.08.28

centreavec.be

Avec le soutien de la fédération Wallonie-Bruxelles